N° d'épreuve FFM	283
Moto-Club	A.G.S. PUECH RAMPANT
N° d'affiliation	C0208
Date	Sam. 15 et Dim. 16 août 2020
Lieu	Castelnau-de-Levis (81)
Organisateur technique	004583 - M BOSSEBOEUF ALAIN
E-mail	Bosseboeuf.remi@wanadoo.fr
Téléphone	06 89 51 76 26

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

24MX TOUR

REGLEMENT PARTICULIER 2020

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LIOGIER André	Licence : 171369
Directeur de course adjoint	M DELPON JEAN-LUC	Licence : 008362
Délégué FFM Elite / Junior	MASINI Claude	Licence : 016805
Délégué FFM Espoirs 85	MARQUEZ José	Licence : 016581
Membre du Jury	Mme GAZAGNE ANNE-FRANCE	Licence : 011259
Membre du Jury	M VINZELLE LAURENT	Licence : 064573
Commissaire technique responsable	THEVENARD Patrick	Licence : 147505
Responsable du chronométrage	Mme SENTOST PAULETTE	Licence : 022206

Article 3 Catégories & Engagements

Elite Inter MX1

Age	15 ans minimum
Licences	NCO/Inter/Inter Jeune/LUE/NJ3
Cylindrée	Classes 3 & 4
Plaques	Numéro noir sur fond blanc
Délégué FFM	M. Claude MASINI

Elite Inter MX2

Age	15 ans minimum
Licences	NCO/Inter/Inter Jeune/LUE/NJ3
Cylindrée	Classes 2
Plaques	Numéro blanc sur fond noir
Délégué FFM	M. Claude MASINI

Junior

Age	De 13 ans à 17 ans*
Licences	NCO / NJ / Inter Jeune / LUE
Cylindrée	125cc 2T
Plaques	Numéro blanc sur fond noir
Délégué FFM	M. Claude MASINI

**La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes ne devront pas avoir 18 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2003).*

Espoirs 85

Age	De 11 ans à 15 ans**
Licences	NCO / NJ / Inter Jeune / LUE
Cylindrée	De 66cc à 85cc
Plaques	Numéro noir sur fond blanc
Délégué FFM	M. José MARQUEZ

***La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes ne devront pas avoir 16 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2005).*

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du médecin responsable ... Docteur Richard LENEUF

Nombre de secouristes 16

Nombre d'ambulance(s) 3

Hôpital le plus proche ..... Albi (81)

Temps de trajet (en min) ..... 10 min

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... Circuit du Puech-Rampant

Adresse ..... 81150 Castelnau-de-Levis

Capacité Moto :

Pendant les essais : 54

En manche : 45

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... 1 680 m

Largeur minimum de la piste ..... 7 m

Largeur de la grille ..... 40 m

Longueur de la ligne droite de départ ..... 115 m

Nombre d'OCP* 22

Officiels Commissaires de Piste

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 3/6/2020	Date : Le 09/06/2020	Date : 12/06/2020
	PO/ Patrick MALRIC	Numéro : 20/0266

MOTO CROSS CASTELNAU DE LEVIS AGS PUECH-RAMPANT LOTISSEMENT BUFFAUTE 81150 CASTELNAU DE LEVIS

AS

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

N° d'épreuve FFM	283
Club	C0208 - A.G.S. PUECH RAMPANT
Date	Samedi 15 août 2020
Lieu	Castelnau-de-Levis (81)
Organisateur technique	004583 - M BOSSEBOEUF ALAIN
Email	Bosseboeuf.remi@wanadoo.fr
Téléphone	06 89 51 76 26

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au règlement 2020 de la Commission Motocross de la LMOC, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.
Règlement 2020 : https://www.lmoc.fr/reglement-motocross-2020/

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

FONCTION	OFFICIEL	DESIGNE PAR
Directeur de course	171369 - M LIOGIER ANDRE	FFM
Directeur de course adjoint	008362 - M DELPON JEAN-LUC	LMOC
Président du Jury / Délégué FFM	016805 - M MASINI CLAUDE	FFM
Membre du Jury / Délégué FFM	016581 - M MARQUEZ JOSEPH	FFM
Membre du Jury	011259 - Mme GAZAGNE ANNE-FRANCE	LMOC
Membre du Jury	064573 - M VINZELLE LAURENT	LMOC
Commissaire technique responsable	147505 - M THEVENARD PATRICK	FFM
Commissaire technique	235860 - M MIVELAZ GUY	FFM
Commissaire technique	215067 - M BOY DANIEL	LMOC
Commissaire technique	340935 - M DELLAC ANDRE	LMOC
Commissaire technique	340936 - M GIUBELLI JULIEN	LMOC
Responsable du chronométrage	022206 - Mme SENTOST PAULETTE	FFM
Chronométreur	027451 - Mme CARDOIT PATRICIA	FFM
Chronométreur	027071 - Mme TAMON MAGALI	FFM
Chronométreur	301669 - M TAMON PASCAL	FFM

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

CATEGORIE	DESCRIPTION
Coupe de la ville Hors Championnat	Age---------- 13 ans mini Homme------ NJ3C / NCO Femmes ----- NJ3C / NCO / LUE / INTER Cylindrée---- A partir de 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T maximum) Tarif---------- gratuit, sur invitation

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée : des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☒ NON ☐ OUI (*75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus*). Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs : dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques : tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75€. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75€. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Responsable médical	**Docteur Richard LENEUF**		
Nombre de secouristes *(hors ambulanciers)*	16	**Nombre d'ambulances**	3
Hôpital le plus proche	Albi (81)	**Temps de trajet (en min)**	10 min

ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

ACCES					CARACTERISTIQUES	
Nom du site	Circuit du Puech-Rampant				**Longueur du circuit**	1 680 m
Adresse	81150 Castelnau-de-Levis				**Largeur mini de la piste**	7 m
CAPACITES					**Largeur de la grille**	40 m
Moto	En essais	54	En manche	45	**Longueur de la ligne droite de départ**	115 m
Quad / Sidecar	En essais	36	En manche	30	**Nombre de commissaires de piste**	22 OCP

Rappel : l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement. En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : 3/6/2020	*Date :* Le 09/06/2020	*Date :* *Numéro :*
MOTOCROSS CASTELNAU DE LEVIS AGS PUECH-RAMPANT LOTISSEMENT BUFFAUTE 81150 CASTELNAU DE LEVIS	PO/ Patrick MALRIC AS LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA	FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

MODIFICATIONS HORAIRES 15/16 AOUT 2020

HORAIRES CASTELNAU DE LEVIS : 14 AOUT 2020

14h00 à 21h00	-	OUVERTURE DU PADDOCK
15h00 à 20h00	-	CONTROLE ADMINISTRATIF et TECHNIQUE JUNIOR + ESPOIRS 85cc
17h00	-	VISITE DU CIRCUIT
17h30	-	ESSAIS DE LA GRILLE DE DEPART
18h30	-	BRIEFING PILOTES ESPOIRS 85cc
19h00	-	REUNION DU JURY

HORAIRES CASTELNAU DE LEVIS : 15 AOUT 2020

06h45	-	OUVERTURE DU PADDOCK
07h00 à 08h00	-	CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE ESPOIRS
08h 15	-	BRIEFING AVEC LES COMMISSAIRES
08h 30	-	BRIEFING PILOTES ESPOIRS 85cc
08h 45	-	MISE EN PLACE COMMISSAIRES DE PISTE ET SERVICE MEDICAL
08h00 à 9h00	-	CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE JUNIOR
10h00 à 19h00	-	CONTROLE ADMINISTRATIF ELITE
15h00 à 19h00	-	CONTROLE TECHNIQUE ELITE
10h05	-	BRIEFING PILOTES JUNIOR
18h00	-	ESSAIS GRILLE DEPART ET BRIEFING PILOTES ELITE
19h00	-	REUNION DU JURY

HORAIRES ESSAIS/COMPETITIONS : 15 AOUT 2020

COUPE DE LA VILLE	08h15 à 08h 40	- ESSAIS LIBRES et CHRONO
09h à 09h20	-	ESSAIS LIBRES ESPOIRS 85cc Gr. A
09h30 à 09h50	-	ESSAIS LIBRES ESPOIRS 85cc Gr. B4
10h00 à 10h20	-	ESSAIS LIBRES JUNIORS 125cc Gr. A
10h30 à 10h50	-	ESSAIS LIBRES JUNIORS 125cc Gr. B
11h00 à 11h05	-	TEST DEPART – 5 mn – ESPOIRS 85cc Gr A
11h05 à 11h 25	-	ESSAIS CHRONOMETRES ESPOIRS 85cc GR. A (18 qualifiés)
11h30 à 11h35	-	TEST DEPART – 5 mn- ESPOIRS 85cc GR. B
11h35 à 11h55	-	ESSAIS CHRONOMETRES ESPOIRS 85cc GR. B(18 qualifiés)
12h00 à 13h15		PAUSE REPAS
13h30 à 13h35	-	Tour de reconnaissance 85cc
13h40 à 14h00	-	MANCHE REPECHAGE ESPOIRS 85cc (15'+1t- 4 qualifiés)
14h10 à 14h15	-	TEST DEPART – 5 mn – JUNIORS 125cc Gr..A
14h15 à 14h40	-	ESSAIS CHRONOMETRES JUNIORS 125cc Gr A (18 qualifiés)
14h50 à 14h55	-	TEST DEPART – 5 mn – JUNIORS 125cc Gr B
14h55 à 15h20	-	ESSAIS CHRONOMETRES JUNIORS125cc Gr B (18 qualifiés)
15h30 à 15h35	-	Tour de reconnaissance 85cc
15h40 à 16h05	-	1ère MANCHE ESPOIRS 85cc (20 ' +2 t)

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

16h05 à 16h20	-	Pause - réfection de la piste
16h25 à 16h30	-	Tour de reconnaissance 125cc
16h35 à 16h55	-	MANCHE REPECHAGE JUNIORS125cc(15'+1t- 4 qualifiés)
17h05 à 17h10	-	Tour de reconnaissance 85cc
17h15 à 17h40	-	2ème MANCHE ESPOIRS 85cc (20' + 2 t)
17h50	-	PODIUM ESPOIRS 85cc
18h 05	-	Tour de reconnaissanse COUPE DE LA VILLE
18h10	-	1ère manche COUPE DE LA VILLE (15 ' + 1 t)
19h 15	-	2ème manche COUPE DE LA VILLE (15 ' + 1t)
19h 40	-	PODIUM COUPE DE LA VILLE

HORAIRES ESSAIS/COMPETITIONS : 16 AOUT 2020

07h45	-	MISE EN PLACE COMMISSAIRES ET SERVICE MEDICAL
07h50	-	BRIEFING PILOTES MX2
08h15	-	BRIEFING PILOTES MX1
08h30 à 08h35	-	TEST DEPART ELITE MX2 Gr. A
08h35 à 09h00	-	ESSAIS LIBRES ET CHRONOMETRES ELITE MX2 Gr. A
09h15 à 09h20	-	TEST DEPART ELITE MX2 Gr.B
09h20 à 09h45	-	ESSAIS LIBRES ET CHRONOMETRES ELITE MX2 Gr. B
10h00 à 10h05	-	TEST DEPART ELITE MX1
10h05 à 10h30	-	ESSAIS LIBRES ET CHRONOMETRES ELITE MX1
10h50 à 11h00	-	TOURS RECONNAISSANCE JUNIOR
11h10	-	1ère MANCHE MX JUNIOR (25 ' + 2t)
11h 45	-	SEANCE DE DEDICACES PILOTES MX1 et MX2
11h 50 à 13h 00	-	PAUSE REPAS -
13h 15	-	TOUR RECONNAISSANCE ELITE MX2
13h 25	-	1ère MANCHE MX ELITE MX2 (25'+ 2t)
14h 05	-	TOUR RECONNAISSANCE ELITE MX1
14h 15	-	1ère MANCHE MX ELITE MX1 (25' + 2t)
14h 55	-	TOUR RECONNAISSANCE JUNIOR
15h 05	-	2ère MANCHE MX JUNIOR 125cc (25' + 2t)
15h 40	-	PODIUM MX JUNIOR
15h 50	-	TOUR RECONNAISSANCE ELITE MX2
16h 00	-	2ème MANCHE ELITE MX2 (25' + 2t)
16h 40	-	TOUR RECONNAISSANCE ELITE MX1
16h 50	-	2ème MANCHE ELITE MX1 (25' + 2t)
17h 30	-	PODIUM ELITE MX2 et MX1
18h 00	-	REUNION DU JURY

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

PLAN DU CIRCUIT

https://www.lmoc.fr/lescircuits/circuit-de-motocross-de-castelnau-de-levis/

GPS : Rue de Buffaute, 81150 Castelnau-de-Lévis, 43.943052, 2.086287

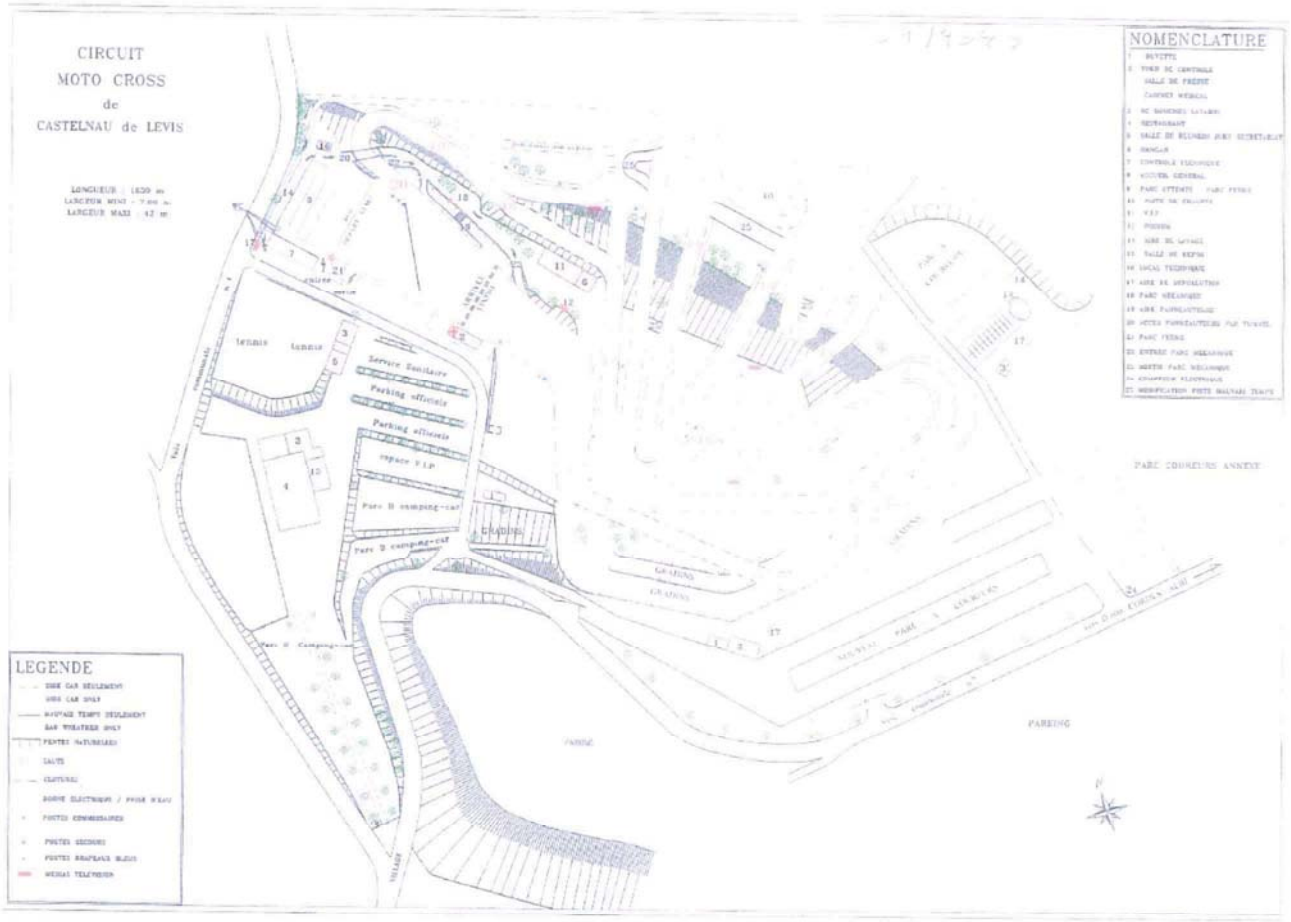

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

PLAN DU CIRCUIT

https://www.lmoc.fr/lescircuits/circuit-de-motocross-de-castelnau-de-levis/

GPS : Rue de Buffaute, 81150 Castelnau-de-Lévis, 43.943052, 2.086287

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B BALMA

assurances LESTIENNE
spécialiste de l'assurance des sports mécaniques et loisirs motorisés

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR

(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

AGS PUECH RAMPANT
Chez MR Bosseboeuf Lot Buffaute
81150 CASTELNAU DE LEVIS

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921XL000060U-RCO2317** auprès de la compagnie LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Championnat de France 24 MX ELITE / Juniors / Espoirs»** se déroulant **du 14/08/2020 à 7h00 au 16/08/2020 à 20h00.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport., de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.
Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY S.A en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 03/06/2020

Signature du courtier

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 71 38 / Fax 09 70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 / APE : 6622 Z - orias 10053161
Email : assurances.lestienne@orange.fr

Signature de la compagnie d'assurance

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA